

Université de Lorraine - INSPE de Lorraine

Année universitaire 2024-2025

Cadrage de la situation intégratrice 8.3 – Présenter et analyser une séance menée intégrable dans une progression et une programmation.

Cette situation intégratrice s'inscrit dans le prolongement de la SI 7.3 en mettant plus particulièrement l'accent *sur* l'analyse d'une séance.

Il s'agit de choisir, dans sa propre pratique de stage, une séance menée durant un des stages de pratique accompagnée du second semestre, de la présenter dans son contexte, de l'analyser en fonction des missions de l'enseignant et des gestes professionnels en dégageant l'écart entre le prévu et le réalisé. Cette séance peut concerner toutes les disciplines et tous les domaines de l'école primaire.

L'analyse prendra en compte : les programmes scolaires en vigueur, les documents d'accompagnement présents sur le site Eduscol, le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013) (voir annexe 1 du cadrage de stage), et les attendus de fin de formation du Master MEEF (annexe 2 du cadrage de stage).

L'étudiant décrit et analyse le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements dans la séance choisie. Il s'attache notamment à analyser les raisons qui peuvent expliquer l'écart entre ce qu'il avait prévu de faire et ce qu'il a réellement effectué. La qualité de la réflexivité sera l'un des critères d'évaluation. L'analyse portera sur la séance, et pourra intégrer des productions d'élèves et le(s) support(s) utilisé(s).

L'épreuve consiste en un oral de 20 mn. Celui-ci s'organise à partir d'un dossier personnalisé.

a. Constitution du dossier

Le dossier d'environ 4 pages, sans les annexes, consiste en la contextualisation et la description de la séance choisie. Il intègrera :

- Le contexte de l'école, de la classe, les éléments du contexte de l'école influant sur la séance (spécificités, projet d'école, caractéristiques des élèves...);
- La discipline ou le domaine choisis et la justification du choix ;
- La place de la séance choisie dans la progressivité des apprentissages ;
- Une description succincte de la séance ;

Les annexes comprendront :

- Des éléments de préparation (fiche de préparation...);
- Les supports utilisés ;
- Des productions d'élèves ou des traces d'activités.

Ce dossier n'est pas lui-même noté, mais il permet de soutenir efficacement la présentation orale qui valide l'obtention de la SI 8.3. Il peut prendre une forme personnalisée.

La commission est composée du référent M1.

L'oral sera planifié jusqu'au vendredi 6 juin. Sans dossier, l'oral ne peut avoir lieu et l'étudiant est noté en absence injustifiée.

Autour du référent M1 et avec l'accord des M1 concernées, il est possible de mutualiser les présentations orales, ce qui renforce la dimension formative. Dans ce cas, l'ordre de passage pourra se faire par tirage au sort.

b. La présentation orale

Dans la présentation orale (10 mn), l'étudiant s'appuie sur les éléments du dossier SI 8.3, envoyé à la commission pour développer l'analyse de la séance.

L'essentiel de cette analyse s'appuiera notamment sur les points suivants :

- Objectif de la séance ;
- Ressources choisies; justifications des choix opérés (supports fournis aux élèves, matériel utilisé, outils...);
- Dispositif pédagogique choisi et effets constatés ;
- Le cas échéant, analyse des productions d'élèves ;
- Écart entre le prévu et le réalisé;
- Explications et remédiations envisagées ;
- Bilan et ressentis (par rapport à l'appropriation des compétences).

L'entretien (10 mn) porte sur l'analyse présentée par l'étudiant, sur l'évolution du regard qu'il porte sur cette expérience professionnelle, ainsi que sur la construction en cours de ses compétences...

Les critères d'évaluation de la prestation orale sont les suivants :

- Maîtrise de la langue française ;
- Communication claire et structurée;
- Réponses aux attendus ci-dessus ;
- Réponses pertinentes lors de l'entretien ;
- Questionnements pertinents sur le métier ;
- Appui sur son dossier SI 8.3.
- Appui sur le portfolio le cas échéant

Ce dossier est déposé sur ARCHE au plus tard pour le 12 mai 16h00. Les soutenances auront lieu entre le jeudi 24 avril et le vendredi 6 juin.

Version du 08 09 2024